

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

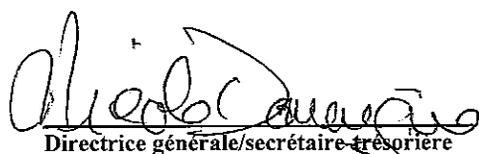
TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020
SANS PUBLIC – PANDÉMIE COVID-19

AVIS EST DONNÉ à la population que conformément aux directives émises le 26 avril dernier (arrêté ministériel 2020-029) par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie Covid-19, la séance du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton du lundi 6 juillet 2020 se déroulera sans public.

Afin d'assurer la transparence des séances qui en vertu de la loi doivent être publiques, un enregistrement audio de la séance sera disponible dans les meilleurs délais sur le site internet de la municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Il est toutefois possible d'acheminer vos questions et/ou commentaires au conseil municipal en écrivant à la municipalité à l'adresse : info@stececiledewhitton.qc.ca. Vos questions et/ou commentaires seront traités à la période de questions de la séance du conseil.

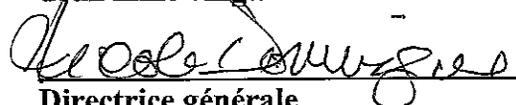
DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce vingt deuxième jour du mois de juin deux mille vingt.


Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le vingt deuxième jour du mois de juin 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt deuxième jour du mois de juin deux mille vingt.


Directrice générale
Secrétaire-trésorière